

# Les « sans-domicile » : des stéréotypes à nuancer

Gaël de Peretti

Directeur des études du Centre d'études des programmes économiques.

Parallèlement au développement des notions d'« exclusion » et de « précarité » au cours des années 1980 et 1990, la demande d'information sur la population des « sans-domicile » s'est multipliée, aboutissant dans un premier temps à un groupe de travail sur les « sans-abri » au sein du Conseil national de l'information statistique [CNIS, 1996 (1)] puis, sous l'impulsion de ce dernier, à des investigations pilotes (2) avant la mise en place d'une enquête nationale réalisée début 2001 dans quatre-vingts (3) agglomérations de plus de vingt mille habitants.

Si la question du nombre se posait, elle était loin d'être primordiale dans les préoccupations du groupe de travail (CNIS, 1996). Ainsi, l'objectif central était la recherche des processus d'entrée et de maintien dans l'exclusion. À ce titre, une attention particulière a été portée au parcours résidentiel, aux difficultés d'accès au logement, aux conditions de vie quotidienne sans oublier les domaines de l'emploi, de la santé, des revenus, du recours aux aides, de l'histoire familiale. Du point de vue scientifique, cette enquête allait permettre d'ébranler les stéréotypes et idées reçues sur les sans-domicile, véhiculées entre autres par les médias.

## Enquêter auprès de la population SDF : questions méthodologiques

Ce faisant, les statisticiens qui doivent réaliser une enquête sur les sans-domicile sont confrontés à un problème délicat. En effet, toutes les enquêtes menées auprès des ménages dits « ordinaires » passent par le tirage d'un logement ce qui, de fait, était impossible dans ce cas précis. Afin de s'assurer de la représentativité des personnes enquêtées,

l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) s'est appuyé sur les précédents travaux expérimentés aux États-Unis au milieu des années 1980 et repris par l'Institut national des études démographiques (INED). Faute d'une base de sondage, l'INSEE a décidé de constituer une base des services d'hébergement et de distribution de repas et donc d'enquêter les seuls usagers de ces services. Plus précisément, l'INSEE n'a retenu que les agglomérations de plus de vingt mille habitants en raison du nombre très limité de services d'aide dans les plus petites agglomérations. En outre, pour des raisons pratiques évidentes, seules les personnes francophones ont été enquêtées. Ces choix méthodologiques ont évidemment des conséquences sur le champ étudié. En effet, les sans-abri (4) qui ne fréquentent jamais les services d'aides ne sont pas pris en compte. Par ailleurs, certaines personnes peuvent disposer d'un domicile personnel, occuper un logement sans titre ou être hébergé par un tiers et fréquenter les distributions de repas chauds Aussi, afin de prendre en compte ces limites, l'INED a mené deux enquêtes complémentaires, l'une auprès des personnes non francophones et l'autre auprès des personnes ne fréquentant pas les services d'aides aux sans-domicile pour cerner les conséquences de ces restrictions. Tout ceci montre l'importance de la définition retenue du « sans-domicile » (encadré p. 115).

## Des conditions de « logement » très disparates

Généralement, dans l'imagerie populaire, le SDF correspond aux personnes dormant dans la rue ou dans un lieu non prévu pour l'habitation. Ces personnes dites « sans-abri » ne représentent que

(1) Ce conseil assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques, coordonne les travaux et enquêtes statistiques des services publics, établit un programme à moyen terme et, dans ce cadre, un programme annuel comprenant l'ensemble des enquêtes publiques.

(2) En particulier, l'INED a mené deux enquêtes pilotes, l'une à Paris au cours de l'hiver 1994-1995 auprès des usagers des services d'aides aux sans-domicile et l'autre au cours de l'hiver 1997-1998 centrée sur les jeunes âgés de 16 ans à 24 ans.

(3) La liste complète est publiée dans le Courrier des statistiques n° 104, décembre 2002, p. 35 (Brousse *et al.*, 2002).

(4) Le terme « sans-abri » désigne ici les personnes dormant la nuit dans des lieux non prévus pour l'habitation.

## Définir la catégorie de « sans-domicile usager des services d'aides »

Généralement, les sans-domicile sont définis en creux, c'est-à-dire par opposition à une autre catégorie : ce sont des personnes qui ne disposent pas de domicile personnel. L'objectif ici est de remplacer cette définition en creux par une définition positive qui précise ces critères et la période de référence. Ce dernier choix n'est évidemment pas neutre puisque, mécaniquement, plus on allonge la période de référence, plus le nombre de personnes concernées par les critères retenus devrait augmenter. La définition qui a été retenue et utilisée dans les différentes publications de l'INSEE sur les « sans-domicile usagers, des services d'aides » (\*) est la suivante : « Une personne est dite "sans-domicile" un jour donné, si elle a dormi la nuit précédente dans un lieu non prévu pour l'habitation ou si elle est prise en charge par un organisme fournissant un hébergement gratuit ou à faible participation ».

Ces organismes peuvent fournir des places dans des structures collectives, des chambres d'hôtel ou des appartements ordinaires, pour des durées de séjour différentes : d'une nuit à quelques jours, voire plusieurs semaines ou plusieurs mois. Les services d'hébergement retenus pour l'enquête sont les suivants : centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) assurant un hébergement (financement par l'Aide sociale à l'hébergement de l'État) ; centres maternels (financement par l'Aide sociale à l'enfance des conseils généraux) ; hôtels sociaux ; centres associatifs ou communautaires non conventionnés à l'aide sociale ; les places réservées à l'urgence dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou les foyers de travailleurs migrants (FTM), les résidences sociales ; les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics ; les communautés de travail. Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et

les centres provisoires d'hébergement (CPH) n'ont pas été retenus car les enquêtes se déroulaient en français. Cependant, l'association France Terre d'Asile produit des statistiques qui ont permis de prendre en compte les personnes concernées lors du dénombrement des sans-domicile.

Cette catégorie « sans-domicile » ainsi définie est parfois qualifiée de « sans-domicile au sens restreint », les « sans-domicile au sens large » comprenant en plus les personnes sans logement et contraintes de ce fait de dormir à l'hôtel (à leur frais) ou de se faire héberger par un tiers ou d'occuper un logement sans titre. De même, les personnes logées dans des conditions particulières (constructions provisoires, habitations de fortune, habitations mobiles) ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie. Tout ceci confirme l'idée qu'il existe un véritable continuum de situations, des personnes en logement ordinaire aux « sans-abri » dormant dans la rue, et la nécessité d'intégrer la collecte des données sur les sans-domicile dans l'ensemble du système statistique afin de ne pas créer de « ghetto statistique » (voir annexe, tableau 5). L'avantage principal de cette définition est d'être opératoire et d'avoir permis la constitution d'un échantillon représentatif de la population ainsi définie – 4 084 personnes ont été interviewées dont 3 525 sans-domicile selon la définition de l'INSEE – et donc de s'assurer de l'intérêt des informations collectées sur l'ensemble des sans-domicile.

(\*) Brousse C., de la Rochère B. et Masse E., 2002 a, « Hébergement et distribution de repas chauds. Le cas des sans-domicile », *INSEE Première*, n° 823 ; Brousse C., de la Rochère B. et Masse E., 2002 b, « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans-domicile usagers des services d'aide ? », *INSEE Première*, n° 824.

8 % des sans-domicile usagers des services d'aides (5). Durant les mois de janvier et février 2001, la moitié de ces sans-abri dormaient dans des espaces publics ouverts (rue, jardin public, etc.) ou fermés (métro, gare, centre commercial), l'autre moitié dans des lieux privés (cave, usine, cage d'escalier, etc.). Dans les deux tiers des cas, les propriétaires de ces lieux n'étaient pas au courant et la moitié de ceux qui l'étaient souhaitaient leur départ. En moyenne, les personnes qui ont dormi la veille dans un lieu non prévu pour l'habitation ont connu cette situation près de six mois sur l'année 2000 mais elles peuvent alterner les épisodes dans la rue avec des séjours chez des amis ou dans leur famille, voire dans le dispositif d'hébergement. Évidemment, ces conditions de vie imposent des contraintes supplémentaires aux sans-abri par rapport aux autres « sans-domicile ». Six sans-abri sur dix n'ont accès à aucun point d'eau, les deux tiers ne peuvent laisser leurs affaires où ils dorment et, enfin, un quart n'a pas la possibilité de recevoir du courrier, ce qui les

handicape pour être aidés par les services sociaux (Bresson, 1995).

Un « sans-domicile » sur deux a dormi la nuit précédente dans un centre d'hébergement que l'on peut sommairement diviser en deux catégories : celui que l'on doit obligatoirement quitter le matin et celui où l'on peut rester dans la journée. Les personnes hébergées dans un centre qu'elles doivent quitter le matin représentent 15 % de la population totale enquêtée. Ces personnes ont des conditions de vie assez proches des sans-abri. En effet, elles se retrouvent souvent à la rue dans la journée. De plus, elles ne sont pas sûres de retrouver une place dans le même centre la nuit suivante. Ainsi, parmi les personnes qui, la veille, ont dormi dans la rue ou un lieu non prévu pour l'habitation, un quart n'a pas pu rester dans le centre où ils dormaient ou voulaient dormir. Le fait de devoir chercher quotidiennement une place pour la nuit impose de fortes contraintes temporelles : réservation tôt le matin, présence dès

(5) Pour plus de commodités, on écrira « sans-domicile » à la place de « sans-domicile usager des services d'aides » dans la suite de l'article.

l'ouverture du centre (vers 17 heures ou 18 heures). Ces contraintes peuvent être en contradiction avec un travail ou une recherche de travail (Bresson, 1998). Enfin, les conditions d'hébergement – en particulier dans les centres d'urgence – découragent certaines personnes. Un sans-abri sur deux refuse de dormir dans un centre d'hébergement, les raisons les plus souvent évoquées étant le refus de cohabiter avec les personnes qui fréquentent les centres, le manque de sécurité ou d'hygiène, ou le fait de préférer vivre dans la rue. De fait, en moyenne, les personnes hébergées dans des centres qu'elles doivent quitter le matin sont dans des chambres de six personnes contre deux dans les centres où l'on peut rester dans la journée. De même, ces personnes ont moins souvent la possibilité de recevoir du courrier ou des visites et de laisser leurs affaires (tableau 1).

La seconde catégorie de centre accueille 35 % des « sans-domicile ». Les conditions d'hébergement sont bien meilleures puisqu'une personne sur deux est dans une chambre individuelle. Elles

peuvent également quasiment toutes recevoir du courrier et laisser leurs affaires dans le centre. Enfin, huit sur dix ont la possibilité de recevoir des visites dans leur chambre (un quart) ou dans les parties communes (sept sur dix). De fait, seules trois personnes sur dix souhaitent quitter leur centre le plus rapidement possible contre cinq sur dix parmi celles ayant dormi dans un centre qu'elles doivent quitter le matin. En revanche, les résidents sont souvent mis à contribution dans ce type de centre tant sous forme financière (six sur dix) que sous la forme d'un travail ou d'un service, généralement des tâches ménagères (quatre sur dix). Pour cette dernière forme de contribution, il n'y a pas de différences entre les hommes et les femmes. Un quart des personnes contribue à la fois financièrement et sous la forme de travaux collectifs et 15 % ne contribuent sous aucune forme à leur hébergement (contre 62 % dans les centres que l'on doit quitter le matin).

La catégorie la plus importante de sans-domicile est celle des personnes hébergées en studio ou en

appartement (6), soit au sein d'une structure collective (un quart), soit situé non loin du centre de rattachement ou de l'association dont ils dépendent (logement qualifié de « dispersé »). Ces individus représentent 37 % de la population totale enquêtée. Les conditions de confort sont plutôt meilleures que celles des usagers des distributions de repas chauds qui ont un logement personnel et assez proches de celles observées en population générale (tableau 2 ci-contre). Les personnes concernées disposent pratiquement toutes de l'eau chaude (99 % contre 96 % en logement autonome (7)), de WC, de douche ou de baignoire à l'intérieur du logement (90 % contre 87 %), et ont rarement souffert du froid (15 % contre 34 %) ou eu des problèmes d'humidité

**Tableau 1 – Les conditions de vie dans les centres d'hébergement (en %)**

	Départ le matin	Sans départ le matin	Ensemble
Type de chambre			
Chambre seule	13	49	38
Chambre de 2 personnes	15	30	26
Chambre de 3 à 9 personnes	59	20	31
Dortoir de 10 personnes ou plus	13	1	5
Possibilité de recevoir du courrier	47	97	83
Possibilité de recevoir des visites	28	79	65
Possibilité de laisser des affaires	59	99	87
Participation financière régulière	23	61	50
Contribution sous la forme d'un travail ou service	19	43	36

Source : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001).

Champ : personnes francophones âgées de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine

**Tableau 2 – Confort des logements des usagers des services d'aides et en population générale (en %)**

	Logement autonome	Chambre d'hôtel	Logement aidé	Population en logement
Absence d'eau chaude	4	5	1	1
Absence de WC (1)	13 (0)	64 (2)	11 (0)	2
Absence de salle de bains (1)	11 (2)	60 (2)	8 (0)	3
Problème de chauffage (2)	34	19	15	(25)
Problème d'humidité (3)	35	13	17	(14)

Source : Sources : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001), enquête permanente sur les conditions de vie des ménages mai 2001 (EPCV).

(1) Entre parenthèses, les personnes qui ne disposent pas de WC ou de salle de bains dans les parties communes.

(2) Dans SD2001, la question est : « Vous est-il arrivé de souffrir du froid, pendant au moins 24 heures ? ». Dans EPCV mai 2001, la question est : « La critique suivante s'adresse-t-elle à votre logement : il est difficile ou trop coûteux à bien chauffer ». Les données ne sont donc pas strictement comparables.

(3) Dans SD2001, la question est : « Au cours des 12 derniers mois, y a-t-il eu dans ce logement, à votre connaissance, des problèmes d'humidité ». Dans EPCV mai 2001, la question est : « La critique suivante s'adresse-t-elle à votre logement : il est trop humide ». Les données ne sont donc pas strictement comparables.

(6) Pour plus de commodités, ils sont nommés « personnes en logement aidé ».

(7) Il s'agit de personnes utilisant les services de distribution de repas chauds et qui disposent d'un logement en tant que locataire ou propriétaire. Elles ne sont donc pas des « sans-domicile » (voir Marpsat, 2006, pour une étude détaillée de cette population).

dité (17 % contre 35 %) dans ce logement. En contrepartie, les personnes en logement aidé paient un loyer moyen de 110 euros.

Enfin, 5 % des sans-domicile sont hébergés en chambre d'hôtel. Hormis le fait que les sanitaires sont souvent dans les parties communes de l'hôtel (dans les deux tiers des cas), les conditions de confort sont proches de celles que connaissent les personnes en logement aidé. Toutefois, la contrepartie financière est plus élevée : 145 euros par mois en moyenne.

### Type d'hébergement et population : des effets de sélection ?

Par rapport à la population générale, la population des « sans-domicile » est plutôt masculine (67 % contre 47 %) et plus jeune (63 % de personnes âgées de 18 ans à 39 ans contre 34 %). La faible représentation des personnes de plus de 60 ans s'explique en partie par leur prise en charge par des institutions spécialisées non couvertes par l'enquête (hospices ou maisons de retraite) mais peut-être aussi par une mortalité plus précoce de cette population. De même, les étrangers sont surreprésentés (29 % contre 8 %), et ce bien que l'on n'ait pris en compte que les

francophones. Toutefois, ce taux est proche de celui des étrangers adultes des agglomérations de plus de vingt mille habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté (22 %). Enfin, les sans-domicile sont plus souvent des personnes seules (67 % contre 19 %). Le revenu médian de ces dernières est de 385 euros, soit proche du RMI : 397,66 euros pour une personne seule en 2001.

Si les conditions de « logement » sont très disparates, il se trouve que les populations au sein des différentes catégories présentées sont relativement homogènes par rapport à la forte hétérogénéité de la population des sans-domicile (tableau 3 ci-après). Cela pourrait s'expliquer par une prise en charge différenciée par le secteur de l'assistance selon l'âge, le genre, la situation familiale, voire les revenus (Soulié, 2000). Ainsi, les sans-abri sont pratiquement tous des hommes (93 %), vivent très souvent seuls (88 %) et la majorité est âgée de 30 ans à 49 ans (57 %). Ils ont également le revenu mensuel médian (8) le plus faible : 305 euros. Parmi les sans-domicile, les sans-abri perçoivent plus souvent le RMI (31 % contre 23 %). Les sans-domicile ayant dormi la veille dans un centre qu'ils devaient quitter le matin ont des caractéristiques assez proches des sans-abri : population fortement masculine et vivant seule. Toutefois, ils sont plus

**Tableau 3 – Répartition des différentes catégories de personnes selon le type de « logement » (en %)**

	Rue et équivalent	Centre et départ matin	Centre sans départ	Chambre d'hôtel	Logement aidé	Ensemble	Population âgée de 18 ans ou plus en logement (4)
Vit en couple	2	6	5	18	27	14	59
Vit seul(e)	88	88	80	68	42	67	19
Vit avec enfant(s)	0	4	15	21	46	24	38
Femme	7	10	32	38	58	37	53
Etrangers	26	41	25	27	28	29	8
18-24 ans	13	17	20	41	23	21	13
25-29 ans	9	15	13	9	19	15	10
30-39 ans	25	29	26	22	28	27	11
40-49 ans	32	20	22	20	20	22	20
50-59 ans	17	13	15	8	8	12	17
60 ans et plus	5	7	5	0	2	4	29
Travaille (1)	18	15	34	19	33	29	81
Chômeur(se) (1)	47	49	37	46	39	41	8
Inactif(ve) (1) (2)	29	17	22	28	22	22	11
Pas le droit de travailler (1)	5	19	7	7	6	8	non disponible
Touche le RMI	31	23	23	20	22	23	2
Revenu médian (euros) (3)	305	335	390	360	490	385	1 204

Sources : Enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds 2001 (SD2001), Enquête Emploi en continu 2002, État civil, Enquête Revenus fiscaux 2001, CNAF, MSA.

(1) Les taux ont été calculés sur la population des 18-59 ans tant pour les « sans-domicile » que pour la population générale : par exemple, on divise le nombre de personnes « sans-domicile » qui travaillent par la population totale des « sans-domicile » âgés de 18-59 ans.

(2) Cette catégorie comprend : étudiant, retraité, préretraité, retiré des affaires, personne au foyer ou en congé parental, invalide, autres inactifs (y compris congés maladie de plus de trois mois).

(3) Le revenu médian a été calculé sur les personnes seules.

(4) Toutes les données en population en logement sont calculées sur l'année 2001.

(8) Ce revenu a été calculé sur les personnes seules, la notion de « ménage » étant difficile à appliquer aux « sans-domicile ».

jeunes : 32 % sont âgés de 18 ans à 29 ans contre 22 % des sans-abri. Enfin, on observe le plus fort taux d'étrangers dans cette catégorie : 41 % contre 29 % en moyenne. Ceci s'explique en partie par la difficulté du secteur spécialisé des demandeurs d'asile à tous les accueillir à l'époque de l'enquête, mais aussi par les conditions d'accès différenciées des étrangers aux structures d'hébergement (Dourlens, 2005-2006). En effet, les directeurs de structure ou les pouvoirs publics locaux peuvent choisir de ne pas accueillir les « demandeurs » (9) dans les structures d'insertion, et ce alors qu'aucun règlement ne le stipule, en raison de la difficulté à concilier insertion et intégration non autorisée.

Les sans-domicile résidant dans un centre où ils peuvent rester dans la journée se distinguent des deux précédentes catégories par la présence plus importante de femmes (32 % contre 9 %) parmi lesquelles 38 % vivent avec des enfants, et de personnes qui travaillent (34 % contre 16 %). Ils disposent d'ailleurs de revenus plus importants mais il faut rappeler qu'ils sont trois fois plus souvent mis à contribution financièrement pour leur hébergement que ceux qui doivent quitter le centre le matin.

Les personnes résidant dans des logements aidés sont assez différentes des autres sans-domicile. En effet, il s'agit majoritairement de femmes (six sur dix), près de la moitié vivent avec des enfants, et un quart de ces personnes vivent en couple. Ces personnes sont également plutôt jeunes, quatre sur dix sont âgées de moins de 30 ans. En fait, ce type de structure où la prise en charge est plus personnalisée et plus stable est destiné prioritairement à l'accueil des familles. Dans le cas de certaines institutions (type accueil mère-enfant), cette priorité est même inscrite dans leur définition institutionnelle. Mais, plus généralement, les femmes avec ou sans enfant sont hébergées dans des conditions moins précaires que les hommes. Ainsi, les femmes sans enfant sont deux fois plus souvent dans les logements aidés (44 % contre 21 %) et trois fois moins souvent dans des centres qu'elles doivent quitter le matin (8 % contre 22 %). De plus, quatre hommes sur dix dans un logement aidé travaillent contre un quart des femmes dans la même situation. L'accès des hommes à ce type d'hébergement serait ainsi lié à d'autres critères que les critères institutionnels comme « l'employabilité » (Soulié, 2000). Enfin, les chambres d'hôtel semblent prioritairement destinées aux jeunes puisque quatre hébergés sur dix sont âgés de 18 ans à 24 ans. De même, on y

retrouve plus fréquemment des femmes (38 %), des personnes vivant en couple (18 %) ou avec des enfants (21 %) que dans les centres ou dans les lieux non prévus pour l'habitation.

## Deux difficultés majeures des sans-domicile : logement et travail

L'enquête Sans-domicile 2001 se conclut par la question ouverte suivante : « Souhaitez-vous ajouter des informations que ce questionnaire n'a pas permis de recueillir ? ». Cette question était l'occasion pour les enquêtés de s'exprimer sur le sujet de leur choix, occasion saisie par la moitié d'entre eux. Les deux substantifs les plus fréquemment utilisés sont : logement et travail (de Peretti, 2006 a, pour une analyse détaillée des réponses à cette question ouverte). Ces termes sont utilisés majoritairement pour exprimer leur envie ou leur difficulté pour obtenir l'un ou l'autre. Dans l'enquête INED sur les jeunes sans domicile et en situation précaire (1998), les difficultés les plus souvent abordées étaient déjà celles du logement et du travail (Firdion et Marpsat, 2000).

Les deux tiers des sans-domicile ont déjà vécu dans un logement dont ils étaient locataires ou propriétaires. Un quart de ces personnes avait quitté ce logement avant septembre 1996, la moitié avant septembre 1999, et les trois quarts avant juillet 2000. La moyenne de durée de séjour dans ce logement autonome est d'un peu plus de cinq ans. Les femmes ont quitté ce logement plus récemment et l'ont occupé moins longtemps. Un quart des sans-domicile est resté au plus un an dans ce logement, la moitié au plus trois ans et les trois quarts au plus six ans. Les raisons (10) les plus souvent citées pour avoir quitté leur logement sont : séparation du conjoint (29 % pour les hommes et 44 % pour les femmes), changement de ville, région ou pays (19 %) et impossibilité de payer le loyer, les charges ou les traites (19 %). Enfin, un quart des femmes déclarent avoir quitté ce logement car elles ou leurs enfants ont subi des violences (contre 2 % des hommes). Depuis qu'elles ont dû quitter leur logement, ces personnes ont le plus souvent été hébergées dans le même centre ou le même foyer (38 % pour les hommes contre 58 % pour les femmes), certaines sont régulièrement hébergées par des membres de leur famille ou des amis (12 %), d'autres vont d'un centre à l'autre (10 %). Les personnes qui n'ont jamais eu de logement personnel sont en moyenne plus jeunes que celles qui en ont déjà eu un : 29 ans contre 38 ans.

(9) Cette catégorie dépasse la stricte définition juridique du demandeur d'asile et inclut les sans-papiers, les déboutés ou les étrangers résidents (Dourlens, 2005-2006).

(10) Pour toutes les questions concernant les raisons d'un événement, l'enquêté pouvait proposer plusieurs réponses.

D'ailleurs, 44 % d'entre elles sont âgées de moins de 25 ans contre 21 % de la population des sans-domicile.

Depuis un an, un « sans-domicile » sur deux a effectué ou fait effectuer des démarches pour trouver un logement, mais il existe une forte hétérogénéité de ces démarches selon le type d'hébergement : un quart des sans-abri en a fait contre les deux tiers des personnes en logement aidé. Les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer l'absence de démarche sont l'insuffisance de revenus pour changer de mode d'hébergement (43 %), les problèmes de papiers (16 %) et le souhait de rester dans l'hébergement actuel (14 %). Parmi ceux qui ont effectué des démarches, ils ne sont que trois sur dix à avoir eu une proposition. La raison la plus souvent avancée pour ce défaut de proposition est l'insuffisance de revenus ou de garanties (43 %). Dans le cas de proposition de logement, trois personnes sur dix ont refusé et principalement parce qu'il était trop cher (30 %) ou insalubre (11 %) ou trop petit (9 %).

Six « sans-domicile » sur dix étaient chômeurs ou inactifs (tableau 3, p. 43). La moitié recherche un emploi : les trois quarts des chômeurs et deux inactifs sur dix. Parmi ceux qui ne recherchent pas ou plus d'emploi, quatre sur dix souhaiteraient cependant travailler, avec un écart important selon que l'on est chômeur (70 %) ou inactif (30 %). Les raisons les plus souvent invoquées pour cette absence de recherche de travail dépendent de la catégorie des personnes, chômeur ou inactif. Les inactifs évoquent plutôt les problèmes de santé (35 %), l'indisponibilité pour raisons familiales (17 %) ou le fait de se trouver trop jeune ou trop vieux pour les employeurs (10 %). Les chômeurs déclarent aussi des problèmes de santé (20 %) et d'indisponibilité pour raisons familiales (13 %) mais également le souhait de ne pas reprendre d'emploi (12 %) ou de ne pas entreprendre de recherches immédiatement (10 %). Les sans-domicile inscrits comme demandeurs d'emploi connaissent une ancienneté du chômage de 23 mois contre 14,5 mois en population générale (enquête Emploi mars 2001 de l'INSEE). Ceci s'explique par une forte présence de chômeurs de longue durée (46 % de personnes au chômage depuis au moins un an contre 35 % en population générale) voire de très longue durée (33 % de personnes au chômage depuis au moins deux ans contre 18 % en population générale).

Qu'ils soient en emploi, au chômage ou inactifs, les sans-domicile ont pour la plupart déjà travaillé au moins six mois de suite : 82 % des personnes en emploi, 77 % des chômeurs et 66 % des inactifs. Lors de leur dernier emploi ayant duré plus de six mois, les trois professions

ou activités les plus souvent occupées par les hommes sont : ouvrier sans qualification (31 %), ouvrier qualifié (26 %) et agent de service ou d'entretien (8 %). Quant aux femmes, elles déclarent plutôt avoir travaillé comme agent de service ou d'entretien (31 %), employée de commerce (15 %) ou employée qualifiée (14 %). Ces dernières ont généralement travaillé moins longtemps que les hommes. En cumulant toutes leurs périodes de travail, 10 % déclarent ne jamais avoir travaillé (6 % des hommes contre 19 % des femmes), 11 % avoir travaillé moins d'un an (9 % des hommes et 16 % des femmes), 25 % avoir travaillé entre un et cinq ans (21 % des hommes et 31 % des femmes) et 54 % avoir travaillé plus de cinq ans (65 % des hommes contre 34 % des femmes). Évidemment, plus les personnes sont âgées, plus elles déclarent avoir travaillé longtemps : 44 % des personnes de 18-24 ans ont travaillé plus d'un an (dont 90 % moins de cinq ans) contre 96 % des 40 ans et plus (dont 93 % plus de cinq ans). Un tiers de ces personnes a toujours travaillé régulièrement, un autre tiers a connu des périodes alternant chômage et emploi, enfin un quart a travaillé régulièrement avant de se retrouver au chômage ou de cesser de travailler.



## Une population fortement hétérogène

Cette photographie des sans-domicile reste imparfaite puisqu'elle ne prend pas en compte l'aspect dynamique des trajectoires résidentielles. En effet, il paraît nécessaire de considérer l'histoire singulière de chaque individu afin de ne pas l'enfermer dans sa situation présente, qui heureusement revêt un caractère transitoire pour la majorité d'entre eux. Ainsi, le suivi du parcours des sans-domicile confirme l'idée d'une contiguïté des situations entre logement et mal-logement, ces derniers passant souvent d'une situation à l'autre avant de retrouver une certaine stabilité (de Peretti, 2006 b). Toutefois, cette description statique confirme la forte hétérogénéité de la population dite « sans-domicile », d'autant plus que la définition retenue peut être considérée comme restrictive. En effet, les personnes occupant des logements sans titre d'occupation, vivant en chambre d'hôtel ou hébergées par un tiers faute d'avoir trouvé une solution, sont parfois intégrées dans l'ensemble des personnes dites « privées de logement personnel » (Brousse, 2004). L'étude donne une meilleure appréciation du phénomène en ne se concentrant pas seulement sur les personnes les plus visibles, les sans-abri, en mettant à jour

d'autres situations de privation de logement certes moins extrêmes mais très précaires. En particulier, elle remet en cause l'idée de « naufragé » développée par Patrick Declerck (2001), reprise encore récemment par la presse (Vincent, 2005) et dont Emmanuel Soutrenon (2005) dénonce l'impact sur les politiques de gestion des populations dites « exclues ». Les contextes actuels du marché du logement et du travail ne doivent pas être négligés au seul profit des caractéristiques individuelles dans le cadre d'une recherche des déterminants d'un épisode sans domicile (O'Flaherty, 1996). En effet, alors que la précarisation de

l'emploi se développe, les prix du logement ne cessent d'augmenter ainsi que les garanties demandées par les bailleurs. D'une certaine façon, le constat d'un effritement de la norme travail, en ce sens où celle-ci ne définit plus un contrat social entre un individu qui donne son travail à la communauté et une société qui lui assure en échange une citoyenneté, des droits sociaux et l'intégration en son sein (Bresson, 1997), semble confirmé par la présence non négligeable de personnes en emploi et sans domicile (trois personnes sur dix dans l'enquête Sans-domicile 2001).

## Bibliographie

- Bresson M., 1995, *Sans-adresse-fixe, sans-domicile-fixe. Réflexion sur une sociologie des assistés*, *Revue française des affaires sociales*, n° 2-3:79-96.
- Bresson M., 1998, *Les sans domicile fixe et le temps. La place du domicile dans la construction des repères temporels*, *Revue française des affaires sociales*, n° 3:107-125.
- Bresson M., 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, collection Technologie de l'Action sociale.
- Brousse C. 2004, « The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union : survey and proposals », working papers and studies, theme 3 : population and social conditions, Eurostat, Unit D2 Living conditions and social protection.
- Brousse C., de la Rochère B. et Masse E., 2002, *L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds*, *Courrier des statistiques*, n° 104:33-39.
- CNIS, 1996, « Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement », rapport final du groupe de travail sur les sans-abri, n° 29.
- Declerck P., 2001, *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon, collection Terre Humaine.
- Dourlens C., 2005-2006, *L'accueil des demandeurs d'asile dans les structures d'urgence. Les Travaux de l'Observatoire*, Paris, La Documentation Française:687-715.
- Firdion J.-M. et Marpsat M., 2000, « Les jeunes en situation précaire : rapport au logement, ruptures familiales, trajectoires », Institut national d'études démographiques, rapport de recherche pour la CNAF.
- O'Flaherty B., 1996, *Making room: the economics of homelessness*, Harvard University Press.
- Marpsat M., 2006, *Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds*, *Économie et Statistique*, n° 391-392:65-84.
- Peretti G. (de), 2006 a, *Les usagers ont-ils quelque chose à ajouter*, *Économie et Statistique*, n° 391-392:151-175.
- Peretti G. (de), 2006 b, *Sans-domicile : une cible mouvante, une typologie de l'histoire résidentielle des individus*, *Recherches et Prévisions*, n° 85:39-50.
- Soulié C., 2000, *Le dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans-abri à Paris*, in *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal logés dans les années 1990*, Paris, Presses universitaires de France/Institut national d'études démographiques.
- Soutrenon E., 2005, *Offrons-leur l'asile ! Critique d'une représentation des clochards en « naufragés »*, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 159:88-115.
- Vincent C., 2005, *Sans toit ni lien*, *Le Monde*, 19 avril 2005.